

# EDITO

## Au service de vos intérêts...

### COLOPHON

**Editeur Responsable**  
**Fédération des Entrepreneurs**  
**Généralistes de la Construction**  
**(FEGC)**

Avenue des Arts 20  
1000 Bruxelles  
Tél. : 02 511 65 95  
TVA : BE 407 590 931  
www.fegc.be  
info@faba.be

**Parution / Tirage**  
4x par an / 2250 exemplaires

**Rédaction**  
Conny De Vriese  
Patrice Dresse  
Thijs Eeckhaut  
Fabian Miesse  
Robbert Thierens  
Celia Dolore  
Mewen Binamé

**Avec la collaboration de :**

**Rédaction et traduction**  
Redactiebureau Palindroom

**Mise en page**  
Ramdesign

Cher Membre,

La période de cette fin d'année n'est pas à l'optimisme. Les premiers effets tangibles de la crise ukrainienne sont maintenant visibles pour tous. Après une hausse spectaculaire des prix des matériaux de construction et de l'énergie, ce sont les taux d'intérêts des banques centrales qui, fort à la hausse, impactent la confiance des consommateurs et leur pouvoir d'achat en matière de construction et de rénovation. Les premières annonces de rigueur budgétaire à venir et d'augmentation corollaire de la pression fiscale (e.a. immobilière) ne sont pas de bonne augure pour la suite ... Dans ces moments de troubles géopolitiques, nos entreprises ont besoin de visibilité et de stabilité de la politique gouvernementale, pas de mesures dont d'autres, sous de prochaines législatures, devront assumer les conséquences.

Car à bien y regarder, certains effets négatifs actuellement constatés pourraient s'estomper beaucoup plus rapidement que nous aurions pu le craindre. Si les carnets



de commandes baissent, ils ne se vident pas ; si certains projets sont suspendus, c'est que par ailleurs, la demande reste encore forte et les prix des matériaux sont ainsi soumis à trop d'aléas. Les besoins immédiats de nos concitoyens évoluent également fortement vers la rénovation énergétique. Qui s'en plaindra ? Temporairement les ventes de biens neufs sont à la traîne, mais le Belge dans ces périodes troublées ne perçoit aucune alternative plus pérenne que l'immobilier pour ses investissements. Accélérer les procédures de permis de construction et adopter définitivement le taux réduit de TVA pour la démolition-reconstruction pourrait ainsi, une fois ce mauvais cap passé, nous assurer un redémarrage dynamique fin 2023 – début 2024, lorsque l'activité pourrait être au plus bas.

**Avec mes sentiments  
confraternels**

Vivian Lausier  
Président